Ville du Grand-Saconnex

CM du 15 mars 2021
Point 4.1

COMMISSION TRANSITION, DEMOCRATIE

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SUJET « TRANSITION ECOLOGIQUE (TE) »

Sur demande du Conseiller administratif Monsieur Laurent Jimaja, la commission s'est réunie le 22 février 2021 afin de prendre connaissance du sujet cité en titre.

Mme Nuria Fernandez, adjointe du SATPE, et M. Cédric Zurn chef de projet Carantec du SATPE sont présents.

Messieurs Christian Exquis (urbaniste-conseil de la Ville du Grand-Saconnex), Benjamin Villard (chef de projet à l'Office de l'urbanisme), Damien Gumy (adjoint scientifique) ainsi que M. Hendrik Opolka (chef de projet GP-GS à l'Office de l'Urbanisme) nous ont présenté par visio-conférence le contexte, les enjeux ainsi que la stratégie pour arriver à une neutralité carbone en 2050, en référence au plan climat adopté par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019.

Malgré l'augmentation de la population il s'agit de diminuer de 90 à 95 % l'émission des gaz à effet de serre.

La TE nécessite la mise en place d'une stratégie centrale qui touche à toutes les politiques publiques.

Les principaux domaines concernés sont :

Bâtiment et construction : le plus grand défi est de réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles au profit des énergies renouvelables

Mobilité : favoriser la mobilité douce, diminuer les TIM

Alimentation et agriculture : promouvoir des modes de production locale

Biens de consommation : favoriser les biens énergétiquement plus sobres

Selon les experts, la commune du Grand-Saconnex a un important potentiel de réduction des gaz à effet de serre en agissant sur le patrimoine bâti et à construire. Il est important d'être ambitieux et c'est dès aujourd'hui qu'il faut commencer en sensibilisant tous les acteurs économiques, politiques, société, etc.

M. Villard a présenté un nouvel outil d'évaluation : le « référentiel genevois des quartiers » élaboré pour guider la stratégie de développement urbanistique selon l'objectif de TE. Il est prévu que cet outil accompagne les projets de nouveaux quartiers, afin de développer des quartiers durables, agréables à vivre et de prendre en compte les attentes des habitants.

Le développement du secteur Marronniers en tant que projet pilote permettra de tester ce référentiel.

A l'initiative du département de l'urbanisme (DU) en 2020 une trentaine de personnes volontaires ont participé à un workshop autour de la TE et ont réfléchi à une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire.

Il en est ressorti qu'il faut agir sur quatre thématiques :

- Sol : par ex. lutter contre l'imperméabilisation, favoriser la pleine terre

- Bâti : par ex. travailler à la réduction de la surface bâtie par habitant, rénover ou reconstruire à neuf

- Mobilité : par ex. diminuer le transport individuel motorisé (TIM) de 95 % ainsi que les espaces voués au stationnement

- Participation : concertation, sensibilisation de la population

Suite à cela, des ateliers ont été organisés avec les partenaires publics et privés du projet « Les Marronniers » afin d'identifier les objectifs partagés, de les discuter et tenter un rapprochement des points de vue dans une perspective de co-construction crédible.

Il est prévu de rédiger un accord cadre et un cahier des charges pour la suite du projet.

Il est également prévu d'analyser le projet « Place de Carantec » sous l'angle de la TE, c'est-à-dire d'identifier le potentiel et les mesures d'améliorations mais sans remise en question du projet global.

Cette démarche sera soutenue par Madame Maude Sauvain, du bureau Latitude Durable conformément au référentiel SIA 2050 et en coordination avec SwissLife qui détient environ 60% du projet et qui est tout à fait intéressé par cette démarche.

Après avoir posé quelques questions, la commission remercie tous les intervenants de cette soirée.

A l'issue de cette séance d'information les commissaires demandent à pouvoir se réunir à nouveau afin d'établir les réels objectifs de la « commission transition, démocratie ».

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Grand-Saconnex, le 22 février 2021

Valérie TISSOT-BUCHOUX
Rapporteur